CANDIDATURE

EN CHAMPIONNAT REGIONAL U14

SAISON 2023/2024

Nom du Club : Cliquez ici pour entrer du texte.

Pose candidature en championnat Régional U14

## Nom et prénom de l’éducateur qui encadrera cette équipe :

Nom : Cliquez ici pour entrer du texte.

Prénom : Cliquez ici pour entrer du texte.

Niveau d’encadrement (CFF2 Minimum) : Cliquez ici pour entrer du texte.

## RAPPEL DES DISPOSITIONS APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2023/2024

Le championnat Régional U14 est constitué d’équipes admises, sur candidature des clubs, afin de disposer, dans chacune des 4 poules, d’un groupe de 8 équipes.

Chaque début de saison, la Commission « Préformation » de la L.F.N. examine et valide les candidatures.

Lorsque le nombre de clubs volontaires à participer est supérieur aux places offertes, les critères de sélection ci-après sont appliqués :

#### a) Participation au championnat régional U13, saison 2022/2023 :

- Régional 1 = 6 points

- Régional 2 = 3 points

#### b) Présence aux finales du festival U13 G, saison 2022/2023 :

- Finale départementale = 3 points

- Finale Régionale = 3 points

#### c) Nombre de licenciés U12- U13G saison 2022/2023 :

- 32 joueurs minimum 3 points

#### d) Positionnement au regard du « label Jeunes », saison 2022/2023 :

- Label Elite = 6 points

- Label Excellence = 4 points

- Label Espoir = 2 points

#### e) Participation au PPF U13 saison 2022/2023 :

- Centre de Perfectionnement Régionaux : 2 points

- stage probatoire : 3 points

- entrée Pôle : 4 points

#### f) Forfaits dans le championnat U14 saison 2022/2023 :

- 1 forfait ponctuel = moins 1 point

- 2 forfaits ponctuels = moins 2 points

- Forfait général = moins 4 points.

**Départage des équipes ex-aequo en nombre de points**

1 – Niveau du championnat U13 en 2022/2023

2 – Classement dans le championnat U13, en 2022/2023

3 – Niveau du « label jeunes » en 2022/2023

4 – Nombre de licenciés U12/U13 G en 2022/2023

**Pour les équipes en groupement**, la détermination des points relevant du paragraphes d) « Label jeunes » est réalisée en prenant en considération la situation du **club porteur** (cf. article 14 du présent Règlement).

Il en est de même pour les critères a), b), c) et f) lorsque le groupement a été constitué l’année même de la demande d’engagement en championnat U14.

Formulaire à retourner à la Ligue par mail à [competition@normandie.fff.fr](mailto:competition@normandie.fff.fr) pour le **10 juin 2023.**